

Préavis no 02/2012

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

concernant

la réfection des chemins AF, 2^e étape

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme discuté lors de la séance de conseil général du 10 juin 2009 et suite au tableau de planification établi pour la réfection de l'ensemble des chemins AF de la commune, nous en arrivons maintenant à la 2^{ème} étape des travaux projetés, soit :

Chemin AF no 1, chemin du stand	Fr. 38'632.00
Chemin AF no 6, chemin Sensuy (cimetière)	Fr. 48'585.00
Chemin AF no 7, chemin des Pezeires	Fr. 22'464.00
 Total intermédiaire	 Fr. 109'681.00
Imprévus sur travaux 10%	Fr. 11'000.00
 Montant hors-taxes	 Fr. 120'281.00
TVA 8%	Fr. 9'654.50
 Total des travaux	 Fr. 130'335.50
Honoraires bureau CFA	Fr. 13'390.00
 Coût total des travaux avant subventions :	 Fr. 143'725.50
soit montant du crédit demandé.	
 ./ Subvention cantonale 30% et fédérale 27% = 57% soit	Fr. 81'923.50
./ Rabais entreprise Clot 2% sur total des travaux	Fr. 2'600.00
 Solde restant à la charge de la commune	 Fr. 59'202.00

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder à la 2^{ème} étape des travaux de réfection des chemins communaux
- article 2 : Le financement de cet investissement sera assuré par un emprunt bancaire
- article 3 : La dépense sera imputée au compte « Routes et chemins », remboursable sur 30 ans.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

F. Marmier

N. Mercier